

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit février deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11/02/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX - BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 023 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2008 du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif,

POUR MEMOIRE

déficit de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-3 350,86
excédent d'investissement antérieur reporté	79,95

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008

solde d'exécution de l'exercice	-5 870,81
solde d'exécution cumulé	-5 790,86

RESTES A REALISER AU 31/12/2008

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008

rappel du solde d'exécution cumulé	-5 790,86
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-5 790,86
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	5 790,86

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	7 874,54
résultat antérieur	-3 350,86
TOTAL A AFFECTER	4 523,68

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation du resultat 2008 SPANC

Date de transmission de l'acte : 25/02/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 25/02/2009

Numéro de l'acte : 2009-023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090219-2009-023-DE

Date de décision : 19/02/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2008)	4 523,68
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2008)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	4 523,68
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2008 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0,00
TOTAL	4 523,68

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19 février 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 25/02/09

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

